

## **L'AFLAR S'INDIGNE DU DEREMBOURSEMENT DE LA VISCO-SUPPLEMENTATION**

**L'Association de Lutte Anti-Rhumatismale (AFLAR) représentée par son président le Docteur Laurent Grange, tient à exprimer sa colère et sa profonde déception suite à la signature officielle le 28 mars, de l'arrêté de déremboursement des dispositifs d'acide hyaluronique injectable dans l'arthrose. Cette décision prise par la ministre de la Santé Madame Marisol Touraine, prendra effet en juin 2017. Ce déremboursement désastreux pour des millions de patients arthrosiques montre le dédain de la prise en charge de l'arthrose par les pouvoirs publics. Cette signature piétine des années de combat et présage d'un problème de santé publique pour les années à venir !**

Après le déremboursement en janvier 2015 des Anti-Arthrosiques Symptomatiques d'Action Lente (AASAL), **ce nouveau déremboursement indigné l'ensemble des acteurs autour du rhumatisme<sup>1</sup> qui s'interrogent et se demandent à qui profite ces déremboursements ?** En effet, malgré une pétition de près de 370 000 signatures pour dire « NON » au déremboursement de l'arthrose, le Dr Laurent Grange regrette « nous n'avons pas été entendu alors qu'aucune pétition n'a rassemblé autant de patients ».

L'AFLAR a également demandé en 2014 la création d'un groupe d'experts indépendants pour mener des études d'impact sur les risques de transfert de prescriptions notamment en termes d'effets indésirables, de mortalité et de coûts... **En effet, les conséquences des déremboursements n'ont jamais fait l'objet d'une véritable évaluation par les pouvoirs publics ou les caisses d'assurance-maladie... L'AFLAR souhaite que le législateur vote une loi obligeant à réaliser des études d'impact avant tout déremboursement.**

Cependant aujourd'hui, l'association est toujours sans réponse.

L'arthrose est source de douleurs, de handicap, d'une perte d'autonomie et augmente la mortalité cardiovasculaire du fait de la sédentarité qu'elle entraîne, en particulier chez les personnes âgées.

### **Ce déremboursement a 2 conséquences :**

1/ priver les patients les plus défavorisés d'accéder aux soins - 85 % des patients avec un revenu inférieur à 1 000 € rencontrent des problèmes d'accès aux soins de l'arthrose<sup>2</sup>

2/ reporter les prescriptions vers des traitements plus dangereux, plus coûteux pour l'assurance maladie et pas plus efficaces.

L'AFLAR rappelle qu'en France, on pose deux fois moins de prothèses de genoux que nos voisins européens grâce à cette prise en charge médicale made in FRANCE de l'arthrose et aux bons soins des médecins généralistes, rhumatologues et médecins rééducateurs Français !

### **L'AFLAR espère inverser le processus de déremboursement en interpellant les 11 candidats de la présidentielle avec une lettre adressée à chacun, qui sera envoyée la semaine prochaine.**

« Nous ne pouvons pas abandonner 10 millions de citoyens atteints d'arthrose ! » déplore Laurent Grange.

---

<sup>1</sup> Le Collège Français des Médecins Rhumatologues, la Société Française de Rhumatologie, le Conseil d'Administration du Syndicat National des Médecins Rhumatologues et l'AFLAR.

<sup>2</sup> Claude Le Pen Revue du Rhumatisme 72 (2005) 1326-1330

## Les Français disent Halte aux saccages organisés par la ministre de la Santé sur la prise en charge de l'Arthrose en France.

Plus que jamais continuons la mobilisation et signons la pétition : <http://www.stop-arthrose.org/petition>

### L'Association Française de Lutte Anti-Rhumatismale

L'AFLAR a été fondée en 1928 sous le nom de Ligue Française contre le Rhumatisme. C'est la seule association concernant les maladies des os et des articulations reconnue d'utilité publique (depuis 1937).

L'AFLAR a pour mission d'optimiser et de coordonner la lutte contre les affections ostéo-articulaires et leurs conséquences, en rassemblant toutes les personnes physiques et morales concernées (dont les associations de malades affiliées, consacrées à une seule maladie).

Elle a également pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des groupes de Patients concernés chacun par l'une des grandes affections rhumatismales : arthrites, arthrose, mal de dos, ostéoporose... sans oublier les maladies orphelines comme le syndrome d'Ehlers-Danlos, le syndrome de Sapho...

#### Association Française de Lutte Anti-Rhumatismale

##### Reconnue d'Utilité Publique

2 rue Bourgon - 75013 Paris

Tél : +33 (0)1 45 80 30 00 - Fax : +33 (0)1 45 80 30 31

contact@aflar.org - www.aflar.org

**ALLO OSTÉOPOROSE** : 0 810 43 03 43

**ALLO RHUMATISMES** : 0 810 42 02 42

\*\*\*



Contacts presse :

Anne-Laure Brisseau

Tel : 01 45 03 50 36 / 06 62 82 40 38

Mail : al.brisseau@ljcom.net

Maryam De Kuyper

Tel : 01 45 03 89 94 / 06 66 20 96 03

Mail : m.dekuyper@ljcom.net



Dr Laurent Grange – Président de l'AFLAR

Tel : 06 60 37 12 23

lgrange@chu-grenoble.fr